Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_70-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-70

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
ASSOCIATION ARIC

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_70-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée que, depuis 2014, Brocéliande Communauté est adhérente à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC).

L'ARIC est, depuis sa création en 1971, le seul organisme régional d'information-formation-documentation des élus locaux en Bretagne. Association régie par la loi de 1901, elle a été créée à l'origine par un groupe d'élus des Côtes d'Armor. L'ARIC fait partie, depuis décembre 1994, des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur pour assurer la formation des élus locaux. Plus de 400 communes et Communautés de Communes réparties dans l'ensemble de la Région, représentant près de 9 000 élus locaux sont adhérentes.

Elle s'est donnée pour but de "permettre à toutes les personnes intéressées par les questions communales et intercommunales de compléter leur formation et leur information dans ce domaine", dans le respect du plus large pluralisme politique. Son action est en particulier importante pour "faire le lien" entre les élus des différents niveaux de responsabilité et faciliter l'accès de tous aux informations indispensables pour exercer leur mandat.

La structure permanente, basée à Chantepie, s'appuie sur :

- un **réseau de formateurs associés**
- un réseau de correspondants locaux permet la réalisation **d'actions décentralisées** à l'échelon des communes, des EPCI et des Pays
- des relations avec **des partenaires institutionnels spécialisés** au service des communes (Associations des Maires, Centres de gestion, AdCF …) et avec les organismes de formation spécialistes des sujets traités viennent renforcer les compétences.

L'originalité de l'ARIC est de :

- proposer des formations sur place, sur mesure pour une collectivité sur les thèmes qui préoccupent les élus..
- d'organiser des offres de formation individuelles complémentaires pour permettre à tous les élus de se former, même sur des thèmes spécifiques
- sous forme adaptée à leurs contraintes, par séries de journées et demi-journées, y compris le soir, le week end
- d'organiser des journées visites – échanges d'expériences sur des thèmes d'actualité pour articuler visite et apports pédagogiques
- d'assurer le "service après-vente" de la formation à travers les autres services rendus (documentation, questions-réponses)
- de travailler en réseau à l'évolution des contenus et des formes pédagogiques : VAE, formation à distance, etc…

Il appartient à Brocéliande Communauté de désigner nommément **un référent-délégué communautaire**.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les membres du bureau élargi aux maires dument réunis le 20 avril 2026 proposent de désigner Michèle RAULLINE – Treffendel.

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.
Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_70-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- de DESIGNER Michèle RAULLINE – Treffendel en qualité de référent délégué pour représenter Brocéliande Communauté au sein de l'ARIC.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT